

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

07/06/2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 7 juin 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Sont absents : Martin Berger, conseiller
Patrick Godin, conseiller

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

98-06-21

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours.

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence, il est proposé par Sylvain Boisselle, appuyé par Julie L'Homme et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio soit rendu disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021
4. Période de questions
5. Approbation des comptes à payer
- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des délégués aux comités
7. Correspondance
8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

- 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 9. **SERVICE D'URBANISME**
- 9.1 Rapport des permis
- 10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
- 10.1 Adoption du règlement numéro 374-2020-01 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 374-2020
- 10.2 Demande de parrainage du Biophare pour l'activité portant le titre « La nature du Saint-Laurent »
- 10.3 Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat
- 10.4 Mâts de drapeau – Ajout de chariots pivotants avec drisse interne
- 10.5 Appareil de lecture des compteurs d'eau
- 10.6 Protocole d'entente intermunicipale relatif à la fourniture de services de prévention
- 10.7 Fonds régions et ruralité (FRR) – Enseignes de bienvenue
- 10.8 Renouvellement de la cotisation de Loisir et Sport Montérégie
- 10.9 Opération Nez rouge Sorel-Tracy – 32^e édition
- 10.10 Avis relatif au projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel
- 10.11 Construction du centre de services – Décompte progressif n° 8
- 11. **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**
- 11.1 Résolution d'appui – Désignation de Réserve mondiale de la Biosphère du Lac Saint-Pierre
- 12. **VARIA OUVERT :**
- 12.1 Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

99-06-21

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Boisselle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que modifié, tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

100-06-21

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 3 mai 2021, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue.

101-06-21

5. APPROBATION DES COMPTES

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021 au montant de 103 322,58 \$.

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021 au montant de 103 322,58 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de mai.

6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des loisirs, fait rapport verbal des rencontres dont il a participé.

7. CORRESPONDANCE

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 7 juin 2021).

8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de monsieur Daniel Champagne, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021 a été remis aux élus pour information.

9. SERVICE D'URBANISME

9.1 RAPPORT DES PERMIS

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique six (6) permis ont été émis pour la période de mai 2021.

10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

102-06-21

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 374-2020-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE NUMÉRO 374-2020

Attendu que la municipalité a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* no 374-2020;

Attendu l'entrée en vigueur du projet de loi 67 qui prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité, doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité en conséquence;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 3 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu :

Par le présent règlement portant le numéro 374-2020-01, Qu'il soit statué et ordonné:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le *Règlement sur la gestion contractuelle* no 374-2020 est modifié en ajoutant, après l'article 11.7.3 la mesure 11.8 suivante :

« Mesures visant à favoriser les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec »

11.8.1 Avant l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité identifie les entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois susceptibles de répondre à ces besoins.

Sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion, une fois ces entreprises identifiées, la municipalité favorise l'octroi du contrat à une entreprise en mesure de fournir des biens et services québécois.

11.8.2 À défaut de pouvoir identifier des entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois pour répondre à ses besoins, la municipalité doit favoriser l'octroi d'un contrat visé au présent article, à un assureur ou un entrepreneur ayant un établissement au Québec, sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

De plus, une copie du présent règlement est transmise au MAMH.

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice
générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	3 mai 2021
Dépôt du projet	3 mai 2021
Adoption :	7 juin 2021
Publication :	8 juin 2021
Transmission au MAMH :	8 juin 2021

103-06-21

10.2 DEMANDE DE PARRAINAGE DU BIOPHARE POUR L'ACTIVITÉ PORTANT LE TITRE « LA NATURE DU SAINT-LAURENT »

Considérant que le Biophare réalise présentement sa grande activité culturelle et éducative portant le titre de « La nature du Saint-Laurent »;

Considérant que le projet « La nature du Saint-Laurent » permettra à un grand nombre d'élèves de la Commission scolaire de Sorel-Tracy de participer à une activité qui leur permettra de mieux connaître le milieu dans lequel ils vivent;

Considérant que huit (8) enfants de Saint-Aimé verront ainsi leurs peintures exposées sur la rampe de la promenade du parc Regard-sur-le-Fleuve du début du mois de juillet jusqu'à la fin du mois d'octobre;

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

De verser un montant de 80\$ à Biophare dans le cadre du projet connu sous le nom « La nature du Saint-Laurent » en parrainant huit (8) enfants de la Municipalité à raison de 10\$ chacun. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-19000-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

104-06-21

10.3 ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT : UNIS POUR LE CLIMAT

Considérant que la déclaration d'engagement : Unis pour le climat (ci-après la déclaration) rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

Considérant que la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

Considérant que la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

Considérant que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration, laquelle se lit comme suit :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

En conséquence, nous, élues et élus, nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat et qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 105-06-21 **10.4 MÂTS DE DRAPEAU – AJOUT DE CHARIOTS PIVOTANTS AVEC DRISSE INTERNE**
- Considérant que les mâts de drapeau ne permettent pas de mettre les drapeaux en berne lorsque requis;
- Considérant qu'un système de chariot pivotant avec drisse interne est requis pour effectuer la mise en berne des drapeaux;
- Considérant la soumission de « Tecnima VL » datée du 15 avril 2021 au montant de 1 194,50\$ plus les taxes applicables.
- En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu
- Que le Conseil octroie le contrat pour installer deux (2) chariots pivotants avec drisse interne à « Tecnima VL » au montant de 1 194.50\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-13000-522.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 106-06-21 **10.5 APPAREIL DE LECTURE DES COMPTEURS D'EAU**
- Considérant la soumission de « Compteurs d'eau du Québec » datée du 6 mai 2021 au montant de 855\$ plus les taxes applicables.
- Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu
- D'accepter la soumission de « Compteurs d'eau du Québec » datée du 6 mai 2021 au montant de 855\$ plus les taxes applicables.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS***
- 107-06-21 **10.6 PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES DE PRÉVENTION**
- Considérant qu'une entente doit être signée entre la Municipalité de Saint-Aimé et la Ville de Sorel-Tracy relativement à la fourniture de services de prévention;
- Considérant que cette entente vise la Ville de Sorel-Tracy à fournir des services de prévention des incendies à la Municipalité de Saint-Aimé;
- Considérant le contenu de l'entente relative à la fourniture de services de prévention.
- En conséquence,
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu :
- Que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé :
- ✓ approuve l'entente relative à la fourniture de services de prévention;
 - ✓ autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente;
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 108-06-21 **10.7 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – ENSEIGNES DE BIENVENUE**
- Considérant que la municipalité de Saint-Aimé désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité de la MRC de Pierre-De Saurel afin d'installer des enseignes de bienvenue.
- En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que la municipalité dépose la demande d'aide financière afin d'utiliser la subvention totale disponible pour la municipalité, soit un montant de 17 288\$.

D'autoriser madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter la demande de financement dans le cadre du Fonds régions et ruralité.

De désigner également madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de signataire pour cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

109-06-21 **10.8 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DE LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE**

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Jacques Desrosiers

Et résolu

Que ce Conseil renouvelle conjointement avec la municipalité du Village de Massueville l'adhésion 2021-2022 de Loisir et Sport Montérégie au coût de 84,65 \$ plus les taxes applicables et nomme madame Chantal Girard représentante de la municipalité lors de l'assemblée générale annuelle ou pour toute autre assemblée générale spéciale qui pourrait avoir lieu durant la période d'affiliation 2021-2022. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13000-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

110-06-21 **10.9 OPÉRATION NEZ ROUGE SOREL-TRACY – 32^E ÉDITION**

Il est proposé Julie L'Homme

Appuyée par Patrick Boisselle

Et résolu

Que ce Conseil autorise un montant de 150 \$ à Opération Nez rouge Sorel-Tracy dans le cadre de son 32^e anniversaire.

Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70194-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

111-06-21 **10.10 AVIS RELATIF AU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL**

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents relatifs au projet de règlement numéro 35-21 de la MRC de Pierre-De Saurel ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement de la MRC afin d'ajouter les dispositions relatives aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole;

Les membres du Conseil prennent également connaissance du document indiquant la nature des modifications que la Municipalité devra apporter à son plan et à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance avec le règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Pierre-De Saurel;

Considérant que la résolution numéro 2021-05-143 de la MRC de Pierre-De Saurel demande aux municipalités de transmettre leur avis relativement au projet de règlement numéro 35-21 dans les 20 jours suivant la transmission des documents;

Après discussion sur le sujet.

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Patrick Boisselle

Et résolu

Que le Conseil municipal de Saint-Aimé demande à la MRC de Pierre-De Saurel de modifier l'aire de protection du périmètre d'urbanisation à 900 mètres, car la distance actuelle ajoute des contraintes importantes aux agriculteurs de la municipalité ainsi qu'à certains agriculteurs de municipalités voisines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

112-06-21

10.11 CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 8

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 8 concernant les travaux de construction du Centre de services exécutés jusqu'au 31 mai 2021, préparé par notre architecte, monsieur Michel Faucher;

Considérant sa recommandation de paiement.

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu

De procéder au paiement du décompte n° 8 des travaux de construction du Centre de services au montant de 15 643,94\$ \$ taxes incluses à l'entrepreneur SM Construction inc. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 23-07001-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

113-06-21

11.1 RÉSOLUTION D'APPUI – DÉSIGNATION DE RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHÈRE DU LAC SAINT-PIERRE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande d'appui du Comité ZIP du lac Saint-Pierre du 4 mai 2021, sollicitant l'appui de la Municipalité dans ses démarches afin de conserver le statut de Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre auprès de l'UNESCO;

Considérant que la conservation de ce statut requiert un examen périodique indiquant les différentes actions en développement durable ayant eu lieu au cours des dix (10) dernières années sur son territoire;

Après discussion sur le sujet et considérant que le Conseil municipal de Saint-Aimé partage les motifs invoqués dans la demande d'appui.

En conséquence,

Il est adopté à l'unanimité

Et résolu

Que le Conseil municipal de Saint-Aimé :

- appuie le Comité ZIP du lac Saint-Pierre dans ses démarches afin de conserver son statut de Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre auprès de l'UNESCO pour les 10 prochaines années;
- que la municipalité de Saint-Aimé s'engage à collaborer à la collecte des informations des projets et activités réalisés sur le territoire de la municipalité depuis les 10 dernières années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. VARIA OUVERT

114-06-21

12.1 DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Considérant la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Considérant les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

Considérant le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

Considérant l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est adopté à l'unanimité

Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Que la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

Que la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

Que copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

115-06-21

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Sylvain Boisselle et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h50.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît